



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015

À une séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - Absente

La directrice générale atteste que plus de 4 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. Adoption du 2^e projet de règlement n° 763-2015
- b. PIIA affichage – acceptation de 4 certificats d'autorisation
- c. Dérogation mineure – 164, rang Gaspé
- d. Demande d'autorisation CPTAQ – 597, rang Bois-Joly
- e. Demande d'autorisation CPTAQ – lots 3 383 676

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention au Club de patinage artistique les Dorisseaux
- b. Subvention au Club de patinage artistique Ste-Croix

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Adoption du règlement n° 762-2015 – Circulation VTT rang Marigot
- b. Adoption du règlement n° 764-2015 – Modifie le règlement 69-1986 sur les chemins d'hiver
- c. Addition de 26 luminaires au réseau d'éclairage public
- d. Entretien de cours d'eau – branche 22 de la rivière Bourret
- e. Autorisation de circuler sur la rue des Vignes
- f. Affectation aux fonds réservés carrières/sablières
- g. Acceptation des travaux sur le chemin Bourret
- h. Changement de nom d'une section du rang de Pierriche



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Quote-part pour le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2016
- b. Don à la Fabrique
- c. Commandite à La Course des 4-Vents 2016

12. ADMINISTRATION

- a. Avis de motion – règlement n° 765-2015 ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2016
- b. Avis de motion – règlement n° 766-2015 ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2016
- c. Avis de motion – règlement n° 767-2015 ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2016
- d. Services juridiques annuels 2016
- e. Achat de cartes pour le cocktail d'inauguration 2016
- f. Adhésion à titre de membre de la Mutuelle des municipalités du Québec
- g. Demande à la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le schéma de couverture de risques

13. AGENDA POLITIQUE

- a. Point d'information : Dépôt concernant certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages
- b. Adoption du calendrier des séances du Conseil pour l'année 2016

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

16733-12-2015
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

16734-12-2015
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité



Salaires bruts payés - Novembre

Bernard Ouellet	2 572.60 \$
Léopold Rousseau	935.50 \$
Jean-Pierre Lamontagne	935.50 \$
Jonathan Moreau	935.50 \$
André Sévigny	935.50 \$
Julie Rousseau	935.50 \$
Alexandre D'Amour	935.50 \$
Martine Couture	6 181.18 \$
Cathy Bergeron	5 209.18 \$
Martin Miller	1 568.00 \$
Renault Lepage	5 852.28 \$
Dany Lamontagne	4 716.37 \$
Membres du conseil et cadres :	31 712.61 \$
Employés voirie et bureau :	54 481.10 \$
Service de sécurité incendie :	823.22 \$
Bibliothèque et brigadières :	4 820.00 \$
Personnel de la SAAQ :	7 568.35 \$
Employés du Centre multifonctionnel :	2 308.51 \$
Total des salaires bruts payés pour novembre 2015 :	101 713.79 \$

Comptes payés - Novembre

École secondaire Beaurivage	Subvention album des finissants	80.00 \$
Comité des bénévoles après funérailles	Commandite pour 25 ^e anniversaire	150.00 \$
Produits Suncor	Essence et diesel	5 421.12 \$
SAAQ	Immatriculation balai mécanique	177.61 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - octobre	1 948.67 \$
Groupe Negotel	Téléphones du 22 oct. au 21 nov.	449.29 \$
Chemtrade	Ferrique sulfate	3 042.24 \$
Les Constructions Fournier & Giguère	Remb. dépôt certificat localisation	1 000.00 \$
Alexandre Bélanger	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Logibo inc.	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Nicolas Bouchard	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 169.27 \$
Télus	Téléphone et internet - octobre	1 117.08 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle - octobre	1 336.50 \$
Gaz Métropolitain	Gaz - caserne	323.87 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 024.24 \$
Construction de la Chaudière	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Sonic Propane	Huile à chauffage	4 726.14 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaire	834.35 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 889.62 \$
Poste Canada	Apollinairois - commerces	30.27 \$
SAAQ	Permis spécial - gratte pour pépîne	194.90 \$
Gilles Sévigny	Remb. de taxes payées en trop	121.32 \$
Ann-Eileen Cyr	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Benoit Buisson	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Sarah Fréchette	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Alexandre Gagné	Remb. dépôt certificat localisation	200.00 \$
Groupe Negotel	Téléphones du 22 nov. au 21 déc.	448.91 \$
Hydro-Québec	Électricité	20 683.36 \$
Télus	Téléphone et internet - novembre	1 113.07 \$
CARRA	Cotisation mensuelle - novembre	1 299.12 \$
Info Page	Téléavertisseurs	499.69 \$
Interfas	Cotisation mensuelle - novembre	7 845.70 \$
Maison des Jeunes	Subvention - octobre	915.09 \$
Total des comptes payés pour le mois de novembre 2015 :		67 441.43 \$



Comptes à Payer - Novembre

9245-1087 Québec inc.	Travaux rue des Cormiers	11 037.60 \$
Abris tout genre G.Y. inc.	Réparer toile de garage	172.46 \$
Académie paramédicale Québec	Formation secouriste	597.87 \$
Le Groupe Accisist inc.	Formation maux de dos	718.59 \$
Alternateur Lemay et fils inc.	Alternateur	51.74 \$
Luc Fontaine architecte	151, rue Principale	574.88 \$
Atelier du bois David Gilbert	Banc de bois sur béton	2 632.93 \$
Atelier Genytech	Inspections et réparations	7 375.05 \$
Batteries du Québec	Piles AAA	27.68 \$
Julie Bellavance	Concours de photos	50.00 \$
Cathy Bergeron	Remb. achat appareil photo et frais déplac.	611.55 \$
Béton Laurier inc.	Travaux rue des Cormiers et blocs de béton	2 388.03 \$
Stéphanie Bisson	Remboursement inscription	70.00 \$
Boivin & Gauvin inc.	Bottes, accouplement, testeur, batteries...	3 007.75 \$
Boulon et écrous A.M. inc.	Outils garage	496.67 \$
Gilles Boutin	Conférence les lumières	170.00 \$
Brassard	Cartouche	103.94 \$
Valérie Rousseau	Remboursement inscription	55.00 \$
Burocom	Méthode Burocom	2 613.15 \$
Cantol Corp.	Produit	376.83 \$
Pièces d'autos Carquest	Huile, pièces et accessoires	1 304.03 \$
Casse-Croûte chez Lizon enr.	Repas pour formation	137.28 \$
Laurent Cayer	Vêtement de travail	67.81 \$
Clôture G.P. inc.	Clôture	15 239.94 \$
Florence Cloutier	L'heure du conte	75.00 \$
Les commerçants de la Chaudière	Frais de transport (Dicom)	14.05 \$
Conciergerie Rive sud	Ménage des toilettes et de la salle com.	1 448.71 \$
Construction BML	Travaux rue des Cormiers	7 248.30 \$
Constructions Fournier & Giguère	Honoraires SNC Lavalin	769.52 \$
Constructo Se@o	Services professionnels pour plan interventio	1 762.70 \$
La coop Seigneurie	Intérêts et propane	23.67 \$
Marc Côté	Chaussures de sécurité	252.89 \$
Martine Couture	Lampe pour salle communautaire	259.67 \$
Marcel Croteau	Ménage de novembre	821.49 \$
CWA	Trouble sur équipement	350.33 \$
Nancy Cyr	Remboursement soccer	145.00 \$
Rosalie Demers	Concours de photos et cours initiation soccer	265.00 \$
Deschênes & Fils Itée	Travaux rue des Cormiers	469.37 \$
Développement St-Apollinaire	Raccordement, Jardin des Geais bleus, travaux...	81 010.60 \$
Maxime Drolet	Concours de photos	25.00 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Loi sur l'aménagement et l'urbanisme	131.20 \$
EFG Électrique (2010) inc.	Travaux sur panneau et branch. cabanon	9 140.64 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Enrobé bitumineux	161.42 \$
Entretien paysager Horti-Taille	Protection hivernale	120.72 \$
Entreprises Robert Demers inc.	Travaux de peinture et enlever moulures	11 573.10 \$
Envir'eau Puits	Honoraires professionnels	4 406.35 \$
Groupe Environex	Analyses d'eau	297.10 \$
Équipement d'incendie Rive-sud inc.	Surveillance garage	56.92 \$
Excavations Ste-Croix inc.	Agrandis. stationnement, pluviale Cormiers	167 357.34 \$
Exova	Analyses d'eau	562.23 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Travaux fossés	409.60 \$
Fonds d'information sur le territoire	Droits de mutations	108.00 \$
Fortier 2000 Itée	Pluviale rue des Cormiers	153.70 \$
Chantale Gagnon	Ouverture et fermeture toilettes	840.00 \$
Garage G. Rousseau & fils	Pose de pneu balancé	32.19 \$
Gaston St-Pierre et associés	Honoraires professionnels	367.92 \$
Impressionne moi	Réinstallation Windows	506.67 \$
Les industries Trans-Canada	Porte-manteau et chariots	3 177.91 \$
France L'Italien	Remboursement soccer	145.00 \$
Marie-Èva Lambert	L'heure du conte	75.00 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Dany Lamontagne	Remb. accessoires, pièces et papeterie	380.36 \$
Audrey Larochelle	Remboursement inscription	41.00 \$
Léopold Delisle inc.	Travaux rues des Cormiers et du Grand-Duc	1 910.01 \$
Renault Lepage	Frais de déplacement	32.40 \$
Lettrage Rémi Gagné	Signalisation	57.49 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres pour bibliothèque	23.99 \$
Linde Canada	Acétylène, oxygène	53.01 \$
Location LPL inc.	Travaux rue des Cormiers	104.63 \$
Marché Veilleux	Réunion des DG et déjeuner-conférence	25.94 \$
Mécanique Érick Noël	Pneus camion posés	80.48 \$
Médias Transcontinental	Apollinairois oct., nov. et édition spéciale	500.41 \$
Jean Mongrain	Concours de photos	50.00 \$
MRC de Lotbinière	Quote-part	26 216.07 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part et ajustement - décembre	5 638.78 \$
Municipalité de St-Antoine	Entraide rue des Champs	124.80 \$
Nordik Sports	Boyau	4.24 \$
Normand Côté, électricien	Divers travaux électricité	6 757.89 \$
Lucie O'Neill	Concours de photos	50.00 \$
Paul Grimard, arpenteur-géomètre	Certificat de localisation	1 264.73 \$
Paysagiste 2000 inc.	Heures de niveleuse et travaux divers	7 270.15 \$
Peinture Lignes Plus enr.	Traverses pour piste	344.93 \$
Peinture Extra inc.	Cloches de béton	109.64 \$
Éloïse Pellerin	Concours de photos	50.00 \$
Performance C2	Session d'automne	6 968.29 \$
Pitney Bowes	Timbreuse	56.28 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	274.72 \$
Porte de garage SM	Changer ressorts	1 452.59 \$
Poulin & Piuze inc.	Rehausser l'unité	1 310.72 \$
Premier outils	Ensemble perceuse, crochet et cloueuse	726.42 \$
Produits industriels Jean-Paul Côté	Hypochlorite	1 066.97 \$
Produits Capital	Tapis, poubelles, produits d'entretien...	3 358.52 \$
PG Solutions	Serveur, disque dur externe, back-up	10 238.64 \$
Protection incendie Viking inc.	Programme panneau incendie	428.86 \$
Protection incendie PC	Recharges et pratique	402.87 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	437.66 \$
Radiateur Lamontagne inc.	Radiateur pour 10 roues	1 092.58 \$
Réal Huot inc.	Compteurs d'eau, grilles, travaux...	9 444.72 \$
Regulvar	Éclairage de terrain	574.88 \$
Réseau biblio de la Capital	Cartes d'abonnés	143.72 \$
SADC de Lotbinière	Déjeuner-conférence	10.00 \$
Nicole Sanschagrin	Concours de photos	50.00 \$
Sectek	Caméras parc des loisirs	10 053.41 \$
Serrupro	Débarrer porte, percer porte et cadenas	464.63 \$
Services Technologiques A.C.	Trouble chauffage et démantèlement	2 106.34 \$
SM CTC Contrôle technique	Gestion des propositions et honoraires	3 097.95 \$
SNC-Lavalin inc.	Prolongement de rue et charpentiers	3 219.30 \$
Solutions Éco-Fitt inc.	Pomme de douche	11.50 \$
Solu Tech	Service vacuum	287.44 \$
Soudure G.R. enr.	Réparer débroussailleuse	161.55 \$
Stelem	Pièces et accessoires	1 537.50 \$
Télé-Alarme T.S.	Télésurveillance	328.37 \$
Tétra Tech Qi inc.	Honoraire professionnel	3 449.25 \$
Toshiba	Copies et agrafes	832.00 \$
Vitrerie Global	Fournir et poser porte, kit de coupe-froid	15 415.56 \$
Voltec	Entretien du réseau oct. et nov.	1 707.38 \$
Wolseley Canada inc.	Travaux rue des Cormiers	22 758.18 \$
Wolters Kluwer Québec ltée	Renouvellement	599.55 \$
WSP	Dossier SMBR	6 217.19 \$
Würth Canada ltée	Pièces et accessoires, entretien et réparation	679.73 \$
Xérox Canada	Copies et versement trimestriel	632.42 \$
Yanco-Top Construction inc.	Pose de railles et replacer support	835.87 \$

Total des comptes à payer pour le mois de novembre 2015 : 507 969.60 \$



16735-12-2015
point no 7a

ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT N^o 763-2015

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QU'une demande de modification au règlement de zonage a été reçue de la part d'un promoteur afin de réduire la marge de recul latérale minimale à 3,5 mètres au lieu de 4 mètres et la somme des marges latérales minimales à 7 mètres au lieu de 8 mètres dans la zone 183.1R, sur la rue Sévigny;

ATTENDU QUE le promoteur souhaite construire 5 habitations bifamiliales jumelées comportant des entrées fermées en cours latérales pour accéder aux logements situés au deuxième étage et pour y aménager les remises pour les occupants;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le Conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 2 décembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce second projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un second projet de règlement portant le n^o 763-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16736-12-2015
point no 7b

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 4 CERTIFICATS D'AUTORISATION

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificats d'autorisation suivantes :

- La demande numéro 2015-535 pour le 275, rang Gaspé, afin d'installer une enseigne sur la façade du bâtiment principal;
- La demande numéro 2015-539 pour le 288, rue Laurier, afin d'installer une enseigne sur la façade du bâtiment principal;
- La demande numéro 2015-545 pour le 312, rue Laurier, afin d'installer deux enseignes sur la façade du bâtiment principal et une enseigne autonome;
- La demande numéro 2015-548 pour le 405, Route 273, afin d'installer une enseigne murale et ajouter un affichage dans l'enseigne autonome existante;

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de certificat d'autorisation d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes et recommande, pour la demande numéro 2015-548, d'ajouter le logo de la bannière sur l'enseigne murale;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les enseignes soient autorisées comme demandé dans les demandes de certificats d'autorisation d'affichage numéro 2015-539, 2015-545, 2015-548 et 2015-535.

Qu'il soit recommandé au demandeur du certificat d'autorisation numéro 2015-548, d'ajouter le logo de la bannière commerciale sur l'enseigne murale projetée.

Adopté à l'unanimité



16737-12-2015
point no 7c

DÉROGATION MINEURE – 164, RANG GASPÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de dérogation mineure numéro 2015-067 pour la propriété située au 164, rang Gaspé dans la zone 58A;

ATTENDU QUE la demande consiste à autoriser un bâtiment complémentaire en cour avant à 9.82 mètres de la limite avant de la propriété;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 590-2007 autorise, pour ce type de projet, l'implantation d'un bâtiment complémentaire en cour latérale ou arrière;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 17 novembre 2015;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2015-067 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

16738-12-2015
point no 7d

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – 597, RANG BOIS-JOLY

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation pour la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour la propriété située au 597, rang Bois-Joly dans la zone 14A;

ATTENDU QUE la demande est pour l'exploitation d'une sablière d'une superficie approximative de 2000 mètres carrés sur le lot 3 382 890 du cadastre du Québec et pour un chemin d'accès situé sur le lot 3 584 607 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le demandeur désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie la demande d'autorisation auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

16739-12-2015
point no 7e

DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOTS 3 383 676

ATTENDU QUE le lot 3 383 676 fait l'objet d'une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour une utilisation non agricole, soit pour la pratique de courses de motoneiges en plus de courses de motocross déjà autorisées, ainsi que pour du stationnement supplémentaire lors d'événements;

ATTENDU QUE la superficie visée par la demande est de 9,2 hectares;

ATTENDU QUE le projet du demandeur ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme, l'usage recherché est autorisé dans la zone 7A selon le règlement de zonage numéro 590-2007;



ATTENDU QUE dans le périmètre urbain, l'usage « piste de course » est autorisé dans la zone 195I, en vertu du règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture sont présentement nuls considérant la présence de la piste de motocross et de l'espace de stationnement déjà autorisé;

ATTENDU QU'au cours des dernières années, la Municipalité a reçu de nombreuses plaintes de nuisances causées par la pratique du motocross à Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la réglementation sur le bruit est extrêmement difficile d'application, demande beaucoup d'expertise, de temps et occasionne beaucoup de dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire n'appuie pas la présente demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour une utilisation non agricole du lot 3 383 676, car elle craint devoir traiter plusieurs plaintes de nuisances causées par le bruit des motoneiges.

Adopté à l'unanimité

16740-12-2015
point no 8a

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LES DORISSEAUX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique les Dorisseaux sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 39 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Club de patinage artistique les Dorisseaux, une subvention de 3900 \$ à raison de 100 \$ par participant de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

16741-12-2015
point no 8b

SUBVENTION AU CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part du Club de patinage artistique Ste-Croix sollicitant une subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention pour les clubs de patinage artistique à raison de 100 \$ par enfant;

ATTENDU QU'il y a 3 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder aux 3 patineurs et patineuses de Saint-Apollinaire, une subvention de 300 \$.

Adopté à l'unanimité



16742-12-2015
point no 9a

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS
VOLONTAIRES**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales, une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire prévoit la formation de 14 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité

16743-12-2015
point no 10a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N^o 762-2015 – CIRCULATION DE VTT SUR LE
RANG MARIGOT**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du Code de la sécurité routière, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de 3 et 4 Roues de Lotbinière sollicite l'autorisation de la municipalité de Saint-Apollinaire pour circuler sur une partie du rang Marigot, entre la rue Laurier et la route du Bois de l'ail;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2015;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité



qu'un règlement portant le n° 762-2015 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité.

16744-12-2015
point no 10b

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 764-2015 – MODIFIE LE RÈGLEMENT N° 69-1986 SUR LES CHEMINS D'HIVER

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur les compétences municipales, toute municipalité locale peut réglementer l'accès à une voie publique;

ATTENDU QUE la Municipalité n'entretient pas, en période hivernale, certains chemins, routes ou rangs sur le territoire de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'une demande écrite a été reçue de la part de contribuables du rang Bois-Joly ouest afin que la Municipalité procède à l'ouverture de ce rang jusqu'à la route du Bois de l'Ail;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 2 novembre 2015, par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 764-2015 soit et est adopté

Adopté à l'unanimité.

16745-12-2015
point no 10c

ADDITION DE 26 LUMINAIRES AU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QU'il est essentiel d'ajouter des luminaires à divers endroits sur le réseau routier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De faire l'achat de 26 luminaires, pour un montant de 12 640 \$ plus taxes. Le prix comprend la fourniture, préparation et livraison de 26 luminaires 58 watts.

Le coût exigé par Hydro-Québec pour l'installation de ces luminaires est de 3744 \$, soit 144 \$ par luminaire, plus les taxes applicables.

Le tout pour un grand total de 16 384 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

16746-12-2015
point no 10d

ENTRETIEN DE COURS D'EAU – BRANCHE 22 DE LA RIVIÈRE BOURRET

ATTENDU QU'il a été demandé par un contribuable du rang Marigot que des travaux de nettoyage soient effectués sur une section de la branche 22 de la rivière Bourret;

ATTENDU QUE Renault Lepage, responsable de la gestion des cours d'eau à la Municipalité, a visité les lieux et a constaté le mauvais écoulement de l'eau dans cette branche;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité



De demander à la MRC de Lotbinière d'effectuer des travaux de nettoyage et/ou d'entretien d'une section de la branche 22 de la rivière Bourret.

Adopté à l'unanimité.

16747-12-2015
point no 10e

AUTORISATION DE CIRCULER SUR LA RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de la part des clubs de VTT et de motoneiges de la région afin de permettre une traverse sur la Route 273, vis-à-vis la rue des Vignes;

ATTENDU QUE les distances de visibilité sont conformes aux normes du ministère des Transports à cet endroit;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la circulation des motoneiges et des VTT sur la rue des Vignes ou sur la piste multifonctionnelle de la rue des Vignes.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité.

16748-12-2015
point no 10f

AFFECTATION AUX FONDS RÉSERVÉS CARRIÈRES/SABLIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé, le 1^{er} juin dernier, le contrat de pavage 2015 à Construction B.M.L. pour la somme de 650 845.09 \$ incluant toutes taxes;

ATTENDU QUE des travaux ont été réalisés dans les rangs St-Lazare Ouest, Gaspé et Bois-Joly;

ATTENDU QUE la résolution n° 16562-06-2015 ne mentionne pas l'affectation de cette dépense aux fonds réservés Carrières/sablières pour ces rangs;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la dépense de 283 469.35 \$ soit prélevée dans le compte affecté aux fonds réservés Carrières/sablières.

Adopté à l'unanimité.

16749-12-2015
point no 10g

ACCEPTATION DES TRAVAUX SUR LE CHEMIN BOURRET

ATTENDU QUE « Développement St-Apollinaire inc. » a reçu l'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la construction d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts pour le projet de développement résidentiel « Le jardin des geais bleus »;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été signé entre la Municipalité et le promoteur « Développement St-Apollinaire inc. »;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le certificat de réception provisoire de la firme Stantec pour les travaux exécutés sur le chemin Bourret, numéro de projet P-0002604;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les travaux de prolongement du réseau d'eau potable (ch. ±0+28 à 0+318), de prolongement du réseau d'égout sanitaire gravitaire (ch. +0+180 à 0+315), conduite de refoulement (ch. ±0+028 à +180), travaux de réfection de voirie, de pavage, de gazon sur le chemin Bourret et les arrières suite aux travaux de pose de conduites.

Le promoteur n'est pas dégagé de son engagement et de ses responsabilités quant à la bonne exécution et à la réalisation de cesdits travaux.

Adopté à l'unanimité

16750-12-2015
point no 10h

CHANGEMENT DE NOM D'UNE SECTION DU RANG DE PIERRICHE

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c.c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QU'une partie du rang de Pierriche occasionne des problèmes de repérages aux différents usagers, tels que le service de sécurité incendie, ambulatoires et camions de livraison;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De remplacer le nom « Rang de Pierriche » par le nom « route des Crêtes » la voie publique identifiée par le lot 3 384 238 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière et montrée par un liséré jaune sur le plan suivant :



Adopté à l'unanimité

16751-12-2015
point no 11a

QUOTE-PART POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF LOBICAR POUR L'ANNÉE 2016

ATTENDU QU'il est nécessaire de renouveler notre adhésion au service de transport adapté Lobicar pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la quote-part pour le service de transport adapté Lobicar pour l'année 2015 était à 2.15 \$ par habitant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

Que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités.

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service.

Que la Municipalité de St-Apollinaire renouvelle l'entente avec le transport adapté et collectif Lobicar pour l'année 2016 et accepte de payer sa quote-part à 2.20 \$ par habitant pour un total de 12 463 \$.

Adopté à l'unanimité



16752-12-2015
point no 11b

DON À LA FABRIQUE

ATTENDU QUE le 16 décembre prochain aura lieu, en l'église de Saint-Apollinaire, un concert-bénéfice au profit de la Fabrique organisé par la chorale « Les Amis de la musique » en collaboration avec la chorale des élèves de l'école des Quatre-Vents;

ATTENDU QU'une demande écrite a été faite par la Fabrique afin de contribuer à cette activité-bénéfice, soit par l'achat de cartes ou par un don;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité contribue à ce concert-bénéfice, au profit de la Fabrique, par un don de 100 \$.

Adopté à l'unanimité.

16753-12-2015
point no 11c

COMMANDITE À LA COURSE DES 4-VENTS 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite visant à participer à l'édition 2016 de La Course des 4-Vents, par l'achat d'une commandite;

ATTENDU QUE la première édition de La Course des 4-Vents qui a eu lieu le 14 juin dernier a été un franc succès;

ATTENDU QUE ce projet rassembleur vise à promouvoir les saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE 600 coureurs ont fièrement franchi la ligne d'arrivée et qu'une somme de 9436 \$ a été amassée pour notre cour d'école et l'achat de matériel sportif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à l'édition 2016 de La Course des 4-Vents par l'achat d'une commandite or d'un montant de 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

16754-12-2015
point no 12a

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 765-2015 AYANT POUR EFFET DE DÉCRÉTER LES TAXES ET L'ADOPTION DU BUDGET 2016

Avis de motion est par les présentes donné par André Sévigny, conseiller no 5, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet de décréter les taxes et l'adoption du budget 2016.

16755-12-2015
point no 12b

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 766-2015 AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA TARIFICATION DE L'EAU AU COMPTEUR 2016

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout et la tarification de l'eau au compteur 2016.



16756-12-2015
point no 12c

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N^o 767-2015 AYANT POUR EFFET D'ÉTABLIR LES TARIFS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA RÉCUPÉRATION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2016

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement ayant pour effet d'établir les tarifs pour la cueillette des ordures ménagères et la récupération pour l'année financière 2016.

16757-12-2015
point no 12d

SERVICES JURIDIQUES ANNUELS 2016

ATTENDU QUE le contrat de services juridiques avec le cabinet Joli-Coeur, Lacasse, avocats vient à échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une proposition de services professionnels pour l'année 2016;

ATTENDU QUE ladite proposition comprend les services professionnels suivants :

- Opinions verbales téléphoniques sommaires sur toutes questions relatives aux opérations et activités de la Municipalité;
- Recherches juridiques sommaires concernant les demandes relatives aux opérations et activités courantes de la Municipalité;
- Frais de télécopies.

ATTENDU QUE ces services sont offerts au prix annuel de 1500 \$ en plus des taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de services du cabinet Joli-Cœur, Lacasse, avocats, au prix annuel de 1500 \$ (125 \$/mois) TPS et TVQ en sus. Ce prix exclut toute opinion juridique écrite, la rédaction des règlements municipaux et de contrats, ainsi que les opinions verbales nécessitant des recherches élaborées.

Adopté à l'unanimité

16758-12-2015
point no 12e

ACHAT DE CARTES POUR LE COCKTAIL DINATOIRE 2016

ATTENDU QUE le 9 février prochain se tiendra la 8^e édition du cocktail d'inoire des produits du terroir de Lotbinière à la salle communautaire de Saint-Apollinaire sous la présidence d'honneur de M. Pierre Dion;

ATTENDU QUE les profits de cette activité-bénéfice seront remis à la Fondation Philippe Boucher pour venir en aide aux jeunes handicapés, aux jeunes dans le besoin et aux organismes qui soutiennent ces jeunes de notre région;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De contribuer à cette activité par l'achat de 5 cartes, au coût de 125 \$ chacune, pour un total de 625 \$.

Adopté à l'unanimité.

16759-12-2015
point no 12f

ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'Inspecteur général des institutions financières, à la demande du ministre des Affaires municipales, a délivré des lettres patentes pour constituer la Mutuelle des municipalités du Québec;



CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère plus avantageuse que la solution du recours au marché actuel et qu'il y a lieu que la Municipalité en devienne membre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurances avec cette mutuelle.

Que la Municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du *Code municipal du Québec* et 465.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle.

Que la Municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 11 novembre 2015.

Que le maire et le secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

16760-12-2015
point no 12g

**DEMANDE À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC
CONCERNANT LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES**

ATTENDU QUE le ministre de la Sécurité publique a délivré à la MRC de Lotbinière une attestation de conformité de son schéma de couverture de risques incendie dans une lettre datée du 16 décembre 2008;

ATTENDU QUE l'attestation de conformité délivrée, le schéma a été adopté le 14 janvier 2009 et entrée en vigueur le 9 février 2009, par la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE l'implantation des schémas de couverture de risques sera profitable au monde municipal, malgré les investissements et les exigences rencontrés, puisque les services incendies qui auront adopté les mesures contenues dans leur plan de mise en œuvre et qui s'y conformeront bénéficieront d'une exonération de responsabilité lors d'une intervention pour un incendie ou une situation d'urgence, à moins d'une faute lourde ou intentionnelle;

ATTENDU QUE la Mutuelle des municipalités du Québec, qui assure les risques de la Municipalité de Saint-Apollinaire, encourage la mise en œuvre des schémas de couverture de risques;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à finaliser la mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie pour les cinq prochaines années.

Que la Municipalité demande à la Mutuelle des municipalités du Québec, tel qu'annoncé par cette dernière, d'accorder à la municipalité de Saint-Apollinaire une réduction de prime, au chapitre de l'Assurance des biens, à titre de membre sociétaire mettant en œuvre les mesures du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, cette réduction étant de l'ordre de 10 %.

Adopté à l'unanimité



point no 13a

**POINT D'INFORMATION : DÉPÔT CONCERNANT CERTAINS DONS,
MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUTRES AVANTAGES**

La directrice générale déclare n'avoir reçu aucune déclaration des membres du conseil concernant la réception de certains dons, marques d'hospitalité ou autres avantages supérieurs à 200 \$ durant l'année 2015.

16761-12-2015
point no 13b

**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE
2016**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2016, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19 h 30.

11 janvier 2016	1 ^{er} février 2016
7 mars 2016	4 avril 2016
2 mai 2016	6 juin 2016
4 juillet 2016	15 août 2016
12 septembre 2016	3 octobre 2016
7 novembre 2016	5 décembre 2016

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adopté à l'unanimité

16762-12-2015
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 7 décembre 2015 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16763-12-2015
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 7 décembre 2015, à 20 h 24.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière